



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille dix sept et le dix huit avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni, en son lieu habituel, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI. François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves,

Absent: MATTEI Estelle,

Secrétaire de séance : GRAZI François,

3. Décision de réaliser les infrastructures d'eau potable suite au schéma directeur et demande de financement correspondante au titre du PEI

Délibération N° 020-2017

Le Maire expose à ses collègues que la commune, conformément au diagnostic du réseau réalisé en avril 2010 par le bureau d'études CETA Environnement, doit réaliser les travaux nécessaires de modernisation de son réseau d'alimentation en eau potable.

Le maire rappelle à ses collègues que le projet de réalisation de ces travaux dont le montant a été estimé à 880 000 €/HT a fait l'objet d'une demande d'aide financière par délibération du 23 juillet 2015.

Après saisine de l'ensemble des financeurs institutionnels, le Maire, précise à ses collègues que l'enveloppe subventionnable a été ramenée de 880 000 €/HT à 739 560 €/HT par l'Agence de l'eau par suppression de l'ensemble des postes prévus pour la lutte contre les incendies qui ne seront finalement pas réalisés compte tenu de l'impossibilité pour notre Commune d'en assurer seule le financement.

Sur cette nouvelle base subventionnable de 739 560 €/HT:

- L'Agence de l'eau nous a confirmé par lettre en date du 29/11/2016 l'attribution d'une aide de 225 350 € pour la réalisation des travaux de "Réhabilitation des Réseaux" et de 65 220 € pour les travaux liés à la partie "Réhabilitation des Réservoirs de Poghju Supranu et Raccordement du Forage de Poghju". Par décision attributive N° 2016 6661 en date du 17/11/2016, l'Agence de l'eau nous a, en outre, alloué une subvention d'un montant de 35 730 € en vue de la "Protection des Captages et du Forage de Poggio";
- La Collectivité Territoriale de Corse nous a attribué d'une part, par arrêté en date du 05/01/2017 N° 170289 SDDE, une subvention d'un montant de 18 276 € pour la réalisation des travaux au titre de la "Réhabilitation des Réseaux" et de la "Protection des Captages et du Forage de Poghju" et d'autre part, par arrêté en date du 05/01/2017 N° 170291 SDDE, une subvention d'un montant de 29 349 € pour la réalisation des travaux de "Réhabilitation des Réservoirs de Poghju Supranu et Raccordement du Forage de Poghju";
- Le Conseil Départemental 2B nous a quant à lui attribué, par arrêté en date du 28/11/2016 N° 3286, une aide financière d'un montant de 90 140 € pour la réalisation des travaux de "Réhabilitation des Réseaux".

Par courrier en date du 15 mars 2017, le Directeur de la DREAL nous a demandé un certain nombre d'informations complémentaires afin de pouvoir présenter notre dossier au COREPA (Comité Régional de Programmation des Aides de Corse) du mois de juin prochain. En outre, il a porté à notre connaissance que la dépense subventionnable au titre du PEI était limitée à 710 730 €/HT, somme légèrement inférieure à celle prise en compte par l'Agence de l'eau, la Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil Départemental 2B.

Ces informations complémentaires ont été transmises à la DREAL par courrier en date du 12 avril 2017.

Afin de permettre au COREPA de décider des aides que l'Etat doit attribuer à notre Commune, le Maire explique alors à ses collègues qu'il est également nécessaire de délibérer à nouveau sur cette opération afin:

- d'ajuster le montant des investissements éligibles, au titre du PEI, à la somme de 710 730 €/HT,
- d'ajuster aussi le plan de financement de ces investissements éligibles au PEI à 90% d'aides publiques (Agence de l'eau, PEI, CTC, CD 2B), soit pour 639 657 € et à 10% pour la part financée par la commune, soit pour 71 073 €,
- de lui donner pouvoir pour réaliser l'ensemble des formalités liées à la mise en place des aides sollicitées.

Après discussion,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur le Directeur Régional de la DREAL et des explications du Maire,

APPROUVE le projet de réalisation des travaux nécessaires à la modernisation de son réseau d'alimentation en eau potable dont le montant éligible au titre du PEI a été fixé par la DREAL de Corse à 710 730 €/HT, soit 787 743 €/TTC,

APPROUVE le plan de financement de ces investissements proposé par le Maire, soit pour 710 730 € ainsi répartis:

- 90% d'aides publiques (Agence de l'eau, PEI, CTC, CD 2B) pour la somme globale de 639 657 €, somme prenant en compte les aides déjà obtenues et rappelées ci-dessus,
- 10% de part restant à charge de la commune, soit pour 71 073 €.

PREND L'ENGAGEMENT de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles sa part contributive déduction faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés,

DONNE autorisation au Maire de déposer tout dossier auprès des différents financeurs afin d'obtenir les financements nécessaires sollicités avant tout démarrage de l'opération.

Résultat du vote: VOTANTS: 10 - EXPRIMES: 10 - POUR: 10 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0 RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire

Les Conseillers Municipaux

